Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le



ID: 073-217302868-20231109-09112023D02_1-DE



Séance ordinaire du 9 novembre 2023 Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°09112023D02 1

Objet: Ressources humaines - Modifications apportées au tableau des emplois permanents: suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (17.5/35ème) suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (21/35ème).

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 3 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 10

Pour: 10

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
TORRES-FERREIRA Kévin	X			200 A 17 TV 8
PARIS Nicole	X			12 11 180
BOTTOLI David		X		JOURDAN Jean-Marc
BONVARLET Pierre-Alexandre			Х	图像婚姻形.
DESLOGES Laurence			Х	
LYARD Céline			X	A COUNTY OF
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			Х	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	Х			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : MAILLET Jacques

VU le code de la fonction publique et notamment les dispositions de l'article L.332-8.5°;

VU la délibération du 1er septembre 2023 n°01092023D03_2;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 octobre 2023.

Rapporteur: Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le



ID: 073-217302868-20231109-09112023D02_1-DE

<u>Exposé des motifs</u> : il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents de la commune pour tenir compte de la nécessité de modifier le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet comme suit :

Ancienne quotité de travail	Nouvelle quotité de travail
17.5/35ème	21/35ème

Cette majoration du temps de travail permet de prendre en compte les nouvelles missions confiées à l'agent concerné depuis la rentrée scolaire (coordination de l'équipe périscolaire et de ménage, commande des produits d'entretien et gestion des stocks). Après quelques semaines de fonctionnement, la commune dispose des éléments lui permettant de cerner précisément le volume d'heures nécessaires à l'agent pour accomplir ces nouvelles tâches lesquelles permettent de disposer d'un encadrement de proximité des agents concernés et d'un relai sur le terrain, pour la commune.

Cette modification se traduit au niveau du tableau des emplois permanents par la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 17.5/35ème suivi par la création concomitante d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 21/35ème. Pour des raisons de commodités administratives notamment dans le suivi des heures effectives de travail de l'agent concerné, il est proposé de mettre en œuvre ces modifications à compter du 1er janvier 2024.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

- ✓ APPROUVE la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 17.5/35ème suivi de la création concomitante d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 21/35ème.
- APPROUVE les modifications apportées au tableau des emplois permanents qui sera annexé à la présente délibération.
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 9 novembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 10 novembre 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 10 novembre 2023.

Le Maire, Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,

Jacques MAILLET

SERVICE CONCERNE	LIBELLE EMPLOI <u>POUR INFORMATION</u> Les missions peuvent être modifiées par une nouvelle affectation de l'emploi créé	Emploi fonctionnel	CATEGOR! E	Fillère	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	CD IG	RECRUTEMEN T EN CDD SUIVANT ART L 332-8 5* (TEMPS DE TRAVAIL INFERIEUR à 50% TEMPS COMPLET)	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL ART L 332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	QUOTITE DU POSTE	POSTES POURVUS pour information	POSTES VACANTS Pour information
SEDVICE ADMINISTRATIF	SECRETARIAT GENERAL DE MAIRIE FINANCES	sans objet	m	Administrative	Rédacteur			×	35/35ème	0	1
SERVICE ADMINISTRATIF	SECRETABLET GENERAL DE MAIRIE RESSOLIRGE HIMAINES	sans objet	O	Administrative classe	9888				35/35ème	-	0
SERVICE ADMINISTRATIF	CHARGE DE COMMUNICATION EMPLOI PLURICOMMUNAL	sans objet	O	Administrative	Adjoint administratif				12/35ème	-	0
SERVICE COLLORE COMMONICATION	AGENT ADMINISTRATIF ACCUEIL ET LIRBA	sans objet	O	Administrative	Adjoint administratif				32/35ème	,	0
STEATOR THOUSE THE	OUVRIER POLYVALENT	sans objet	O	Technique	classe				35/35eme	0	L
SERVICE TECHNIQUE	OUVRIER POLYVALENT	sans objet	U	Technique	Adjoint technique				35/35ème	1	0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX	sans objet	0	Technique	Adjoint technique				25/35ème	0	-
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE ET COORDINATRICE ENTRETIEN L'OCAUX	sans objet	O	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe				21/3 5 ème	+	0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX	sans objet	o	Technique	Adjoint technique				11/35ème	0	
NOTECTION TO NATIONAL STORY OF THE STORY OF	AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX	sans objet	υ	Technique	Adjoint technique				14/35ėme	0	1
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE	sans objet	o	Animation	Adjoint d'animation		×		8/35ème		0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE	sans objet	O	Animation	Adjoint d'animation		×		8/35ème	*	0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE	sans objet	O	Animation	Adjoint d'animation		×		8/35ème		0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX	sans objet	O	Technique	Adjoint technique		×		4/35ете		0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	ATSEM	sans objet	O	Médico-sociale	Médico-sociale ATSEM ppl de 2ème classe				35/35ème	-	0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	ATSEM	sans objet	υ	Médico-sociale	Médico-sociale ATSEM ppl de 1ère classe				25/35èте	0	
SERVICE CULTURE COMMUNICATION	GESTIONNAIRE BIBLIOTHEQUE EMPLOI PLURICOMMUNAL	sans objet	o	Patrimoine	Adjoint du patrimoine				19,5/35ème	-	0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT DANIMATION PERISCOLAIRE	sans objet	υ	Animation	Adjoint d'animation ppl 2ème classe	×			19/35ème	•	0
SERVICE ENFANCE EDUCATION	AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE	sans objet	ပ	Animation	Adjoint d'animation				21,5/35ème	0	,-
NOTTACL EDITOR EDITOR	ASENT D'ANIMATION PERISOOLAIRE	sans objet	O	Animation	Adjoint d'animation	×			20/35ème	*	0

Vu et arrêtê pour être annexé à la délibération du 9 novembre 2023 n°09112023D02_1 $\,$

Le Maire, Brigitte TOUGNE-PICAZO



Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID: 073-217302868-20231109-09112023D02_1-DE



Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID: 073-217302868-20231109-09112023D02_1-DE